



SAINT-JEAN
DE BRAYE

Ville de Saint-Jean de Braye Création de la Régie de l'Eau

Présentation du 28 janvier 2014
à la Ville de Bonchamp
(chiffres de juin 2012)

- 
1. Rappel de l'organisation initiale
 2. Présentation des modes de gestion
 3. Recensement des prestations
 4. Mise en œuvre de la régie

RAPPEL DE L'ORGANISATION INITIALE

Mode de gestion initial

- Contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999
- Tâches d'exploitation et renouvellement des équipements, branchements et compteurs par le Délégataire
- Opérations d'investissements et renouvellement des canalisations et génie civil par la Ville

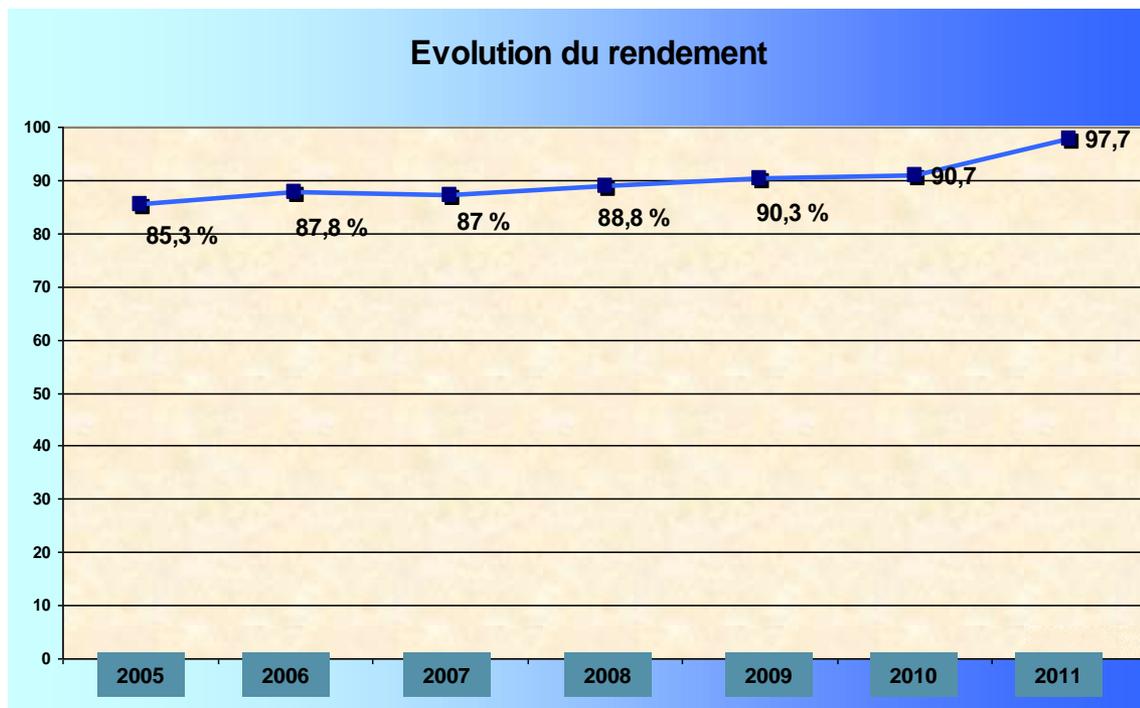
Les principales caractéristiques du service

	Données 2011 (rapport SAUR)
Nombre d'abonnés	5 012
Volumes consommés	1 328 115 m ³ (1)
Rendement	97.7 %
Longueur réseaux	100 312 ml
Branchements plomb	136
Réservoirs	4 (4 700 m ³)
Production d'eau	Production Fosse Belaude
Prix de l'eau (base 120 m ³)	1,64 TTC/m ³ au 1/1/11



(1) Avec estimé au 31/12/2012

Rendement de réseau et indice linéaire de pertes



- Rendement en progression et nettement supérieur à l'engagement contractuel de 82 %.
- ILP inférieur à 4 m³/j/km : niveau acceptable à bon, selon grille d'appréciation.

Prix de l'eau

- Tarif de l'eau potable au 1/1/11 (base 120 m³) : 1,64 € TTC/m³
- Niveau inférieur au prix moyen sur le plan local et régional (Saran à 1.59 €/m³, saint-Jean de la Ruelle à 1.69 €/m³, Orléans à 1.72 €/m³, Olivet à 2.17 €/m³, Fleury-les-Aubrais à 2.59 €/m³)

PRESENTATION DES MODES DE GESTION

Les modes de gestion envisagés

- La gestion publique ou régie
 - Gestion directe
 - Marché de prestation de services
- La gestion déléguée
 - Régie intéressée
 - Concession et affermage
 - Société Publique Locale

La gestion publique ou régie

- Gestion directe : deux formes de régie
 - Régie dotée de la seule autonomie financière
 - Régie dotée de la personnalité morale
 - Le personnel relève du droit privé, sauf le directeur
- Marché de prestations de services → recours à une (des) entreprise(s). Décomposition possible de l'exploitation en plusieurs lots.

MISE EN ŒUVRE DE LA REGIE

Pourquoi municipaliser ? Les enjeux.

- **Pour des raisons éthiques et morales**, « parce que comme l'air, l'eau qui nous est indispensable, ne peut être soumis exclusivement aux lois du marché ».
- **Pour des raisons politiques**, s'agissant d'un bien public, commun, « il doit être géré de façon économe, respectueuse et de la manière la plus démocratique possible ».
- **Pour des raisons financières**, parce que aujourd'hui, une part du prix de l'eau contribue aux bénéfices du fermier qui rétribue des actionnaires. L'idée est de réinjecter dans le système cette marge de manœuvre, principalement pour financer nos investissements à venir qui ont pour objectif l'amélioration de la qualité et donc du service rendu.

Un principe : l'eau paye l'eau

Scénario retenu

- **Créer une régie dotée de la simple autonomie financière,** régime juridique le plus adapté à la taille de la collectivité et qui permet au Conseil Municipal de garder la compétence.
- **Construction d'une organisation communale ad hoc** → Prise en compte des spécificités techniques du service, de l'organisation générale, des mutualisations potentielles avec les services de la Ville
- **Les charges couvrent l'ensemble des frais relatifs à la gestion du service,** y compris quote-part de frais généraux de la Ville.

Contexte et calendrier

- Octobre 2010 : délibération du Conseil Municipal du 18, décidant du principe de la municipalisation du service public de l'eau
- Novembre 2010 : instauration d'un comité de pilotage du projet constitué d'élus et de technicien
- Janvier 2011: premières propositions, sur le statut de la régie et l'organisation du service
- Mars 2011 : présentation en Bureau Municipal du scénario de mise en œuvre
- Mai 2011: consultation du CTP et de la CCSPL avant délibération du Conseil Municipal, créant le régie de l'eau, adoptant les statuts, et instaurant le conseil d'exploitation.

- 
- Juin 2011 : Installation du conseil d'exploitation, examen de l'organigramme, désignation du directeur, examen des profils de postes, projet d'aménagement des locaux et acquisition de matériel
 - Juin 2011 : recrutement du technicien, responsable du service de l'eau et de l'assistante de gestion
 - Eté 2011 : rédaction du règlement du service de l'eau, recensement des besoins en véhicules, préparation de la prospective et du budget, simulations tarifaires
 - Septembre 2011 : recrutement des 3 fontainiers et du chef d'équipe
 - Octobre 2011 : délibération concernant le tarif de l'eau, le règlement du service, l'adoption du budget supplémentaire, et les modalités de fonctionnement

- 
- Octobre – novembre 2011: organisation du service de gestion clientèle
 - Novembre 2011 : arrivée des 3 fontainiers, et campagne de relève avec la SAUR (reconnaissance du terrain, recensement des branchements plomb encore présent...)
 - Novembre-décembre 2011 : adoption du budget primitif 2012, nouvelles conventions avec la Ville d'Orléans pour la fourniture d'eau, marchés de prestation pour la maintenance de l'usine de production

RECENSEMENT DES PRESTATIONS

Les familles de prestations

- Production d'eau potable
 - Entretien et diagnostic réseau
 - Travaux et maintenance des ouvrages
 - Gestion clientèle
 - + des actions transverses
- Possibilité d'externalisation d'un ou plusieurs groupes de prestations

Les familles de prestations

- Production
 - Pilotage du process, télésurveillance
 - Entretien et maintenance des ouvrages, renouvellement des équipements
 - Analyses de la qualité de l'eau

- Entretien et diagnostic réseau
 - Entretien courant, manœuvre de vannes, purges, etc.
 - Analyses sur la distribution
 - Recherche de fuites
 - Lavage des réservoirs
 - Renouvellement des équipements

Les familles de prestations

- Travaux et maintenance des ouvrages
 - Réparations réseaux, branchements et accessoires de réseau. Travaux de branchements neufs.
 - Instruction des DICT et permis de construire
- Gestion clientèle
 - Accueil de la clientèle
 - Gestion du fichier clients et des mutations, facturation
 - Relations terrain avec les usagers : traitement des demandes et réclamations, rendez-vous, relève des compteurs

Les familles de prestations

- Actions transverses
 - Pilotage et coordination des prestataires
 - Astreinte et gestion de crise, télésurveillance
 - Gestion du patrimoine, cartographie, SIG, reporting
 - Veille réglementaire
 - Gestion administrative, marchés publics
 - ...

- 
- **Installer la régie comme un service du Centre Technique Municipal**, de manière à développer pleinement la synergie. **Ainsi, nommer directeur du service de l'eau**, le directeur du CTM.
 - **Par ailleurs, mettre en place une mutualisation avec le service de la voirie**
 - . Les techniques sont proches, le domaine public impacté est le même.

L'idée a donc été de créer un service de Voirie-Eau-Logistique, à la tête duquel serait recruté un technicien eau puisque la distribution nécessite des compétences particulières. Le profil de poste est donc celui d'un technicien-chef d'exploitation du service de l'eau.



→ **Concernant les agents de maintenance du service (fontainiers)**, le nombre de 3 est apparu au départ satisfaisant. *Pour mémoire, le cabinet Bert établissait ce besoin à 4.* Après quelques mois, il a été décidé de recruter un 4ème agent.

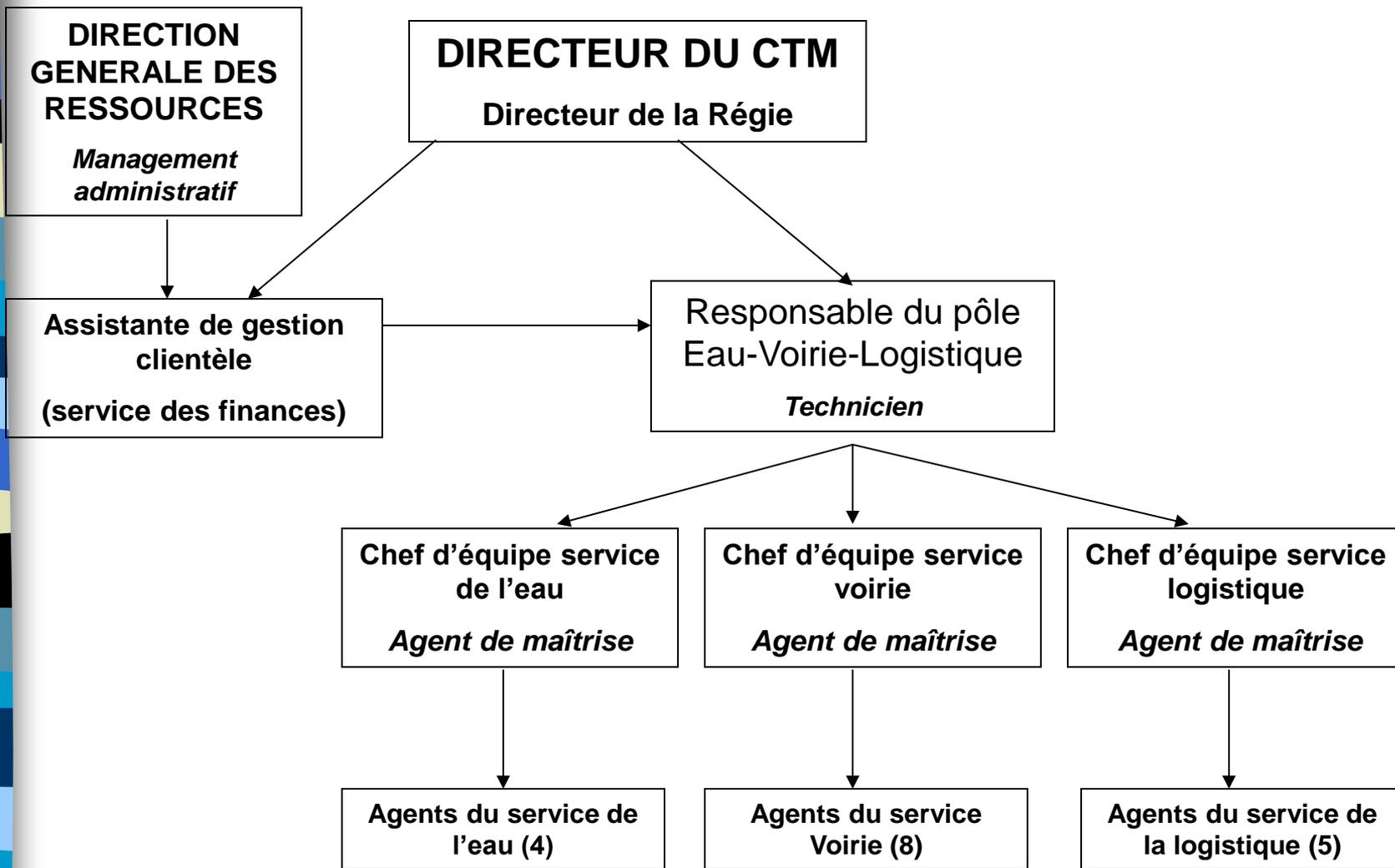
→ L'équipe est encadrée par un agent de maîtrise.

→ **Se charger de la facturation et de la gestion clientèle**

De manière à exploiter pleinement les synergies, l'objectif est d'intégrer la gestion clientèle et la facturation du service de l'eau au service des finances de la Ville.

Pour assumer ce surcroît d'activité, un assistant de gestion, chargé de la gestion clientèle sera recruté.

S'agissant du paiement du service, les actuels moyens mis à disposition des usagers devront être reconduits (TIP, prélèvements à l'échéance, mensualisation, paiement en ligne...).



La politique tarifaire

	Affermage (SAUR)	Régie
Abonnement en € HT /an	41.09	37.80
Prix du m3 HT (part fermier)	0.7199	0.9499
Prix du m3 HT (par ville)	0.23	
Redevance pollution et préservation des ressources	0.28	0.28
Prix du m3 total	1.2299	1.2299
Montant TTC facture à 120 m3	199.06 €	194.83 €

Comparaison régie/affermage – Autres critères de différenciation

	Régie	DSP
Relations avec les usagers	Ville	Délégataire
Responsabilité de la gestion du service	Responsabilité première de la Ville	Responsabilité première du Délégataire
Aspect fiscal	La Ville récupère la TVA sur investissements	Le Délégataire récupère la TVA sur investissements et la reverse à la Ville
Facturation et recouvrement, contentieux	Ville	Délégataire
Mode de rémunération des entreprises	Définis selon les marchés passés	Rémunération perçue auprès des usagers
Moyens humains et techniques de la Ville	Reprise/embauche de personnel Acquisition de matériel Délai de mise en œuvre	Inchangés
Sort du personnel	Pas d'obligation juridique de transfert, a priori	Transfert au nouvel exploitant

Partenariat et mutualisation avec d'autres collectivités

Engager le partenariat avec d'autres communes de l'Agglo particulièrement avec Saint-Jean de la Ruelle et Ingré sur l'acquisition du matériel et/ou partage (groupement de commandes, la formation....) :

Des visites (à St Jean de la Ruelle, la Chapelle St Mesmin, Ingré) ont permis de dégager un certain nombre de priorités, dans le cadre de ce partenariat.

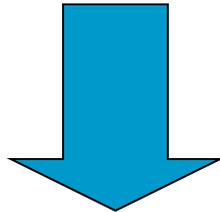
A noter que ces régions sont antérieures à 1928 et les règles qui leur sont applicables sont très nettement différentes.

ELEMENTS DE COMPARAISON FINANCIERE

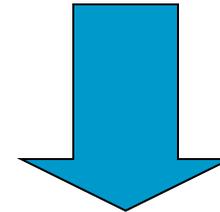
Recettes	Montants HT	Dépenses	SJB	SAUR
Exploitation				
Recettes de fonctionnement		Charges à caractère général	315 400,00 €	329 012,00 €
Vente d'eau	1 167 500,00 €	Energies	30 000,00 €	27 115,00 €
		Achat eau	15 000,00 €	13 338,00 €
		Traitements	2 500,00 €	979,00 €
		Analyses	10 000,00 €	9 680,00 €
		Sous traitance, matière et fournitures	75 700,00 €	98 139,00 €
		Dépenses d'exploitation	82 200,00 €	72 887,00 €
		Impôts et taxes	10 000,00 €	23 476,00 €
		Renouvellement d'installations (branchements, compteurs,,)	90 000,00 €	83 398,00 €
		Charges de personnel	250 000,00 €	348 710,00 €
		Technicien (50 %)	20 000,00 €	
		Agent de maitrise	38 000,00 €	
		3 fontainiers	133 000,00 €	251 500,00 €
		Assistant gestion (80 %)	21 000,00 €	
		Astreintes et HS	10 000,00 €	
		Participation frais généraux (Directeur, RH, administration...)	28 000,00 €	97 210,00 €
		Charges financières	24 100,00 €	8 500,00 €
		Intérêts des emprunts en cours		
		Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	1 167 500,00 €	TOTAL DES DEPENSES	599 500,00 €	696 222,00 €

QUELS MOYENS POUR INVESTIR

De 400 000 à 500 000 € dégagés
au profit de l'investissement .



Cet autofinancement **permet de financer les travaux de renouvellement et extension du réseau d'eau potable**, les gros travaux d'entretien des réservoirs et de la station.



Cet autofinancement permet également **d'investir dans une solution pour diminuer la teneur en calcaire** ainsi qu'un **second forage**

LA REALITE DU SERVICE DE GESTION DES UDAGERS DE L'EAU

DEPUIS LE 1er JANVIER 2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin (au 11.06)	Total
Appels	82	528	219	229	345 dont 37 concernant la facture SAUR	82 dont 17 concernant la facture SAUR	1567 dont concernant la facture SAUR
Visites	8	811	260	143	114 (dont 31 concernant la facture SAUR)	57 (dont 15 concernant la facture SAUR)	1394 (dont 46 concernant la facture SAUR)
Mails	5	25	16	13	32 (dont 17 retour d'index)	2 (2 retours d'index)	93 (19 retours d'index)
Demandes d'intervention	20	27	28	16	19	10	149
Ouverture de contrat	14	16	31	20	10	13	104
Fermeture de contrat	3	13	8	12	7	4	47